

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 08715

Numéro SIREN : 521 913 772

Nom ou dénomination : FONCIERE MAGELLAN

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2023 sous le numéro de dépôt 48228

Foncière Magellan
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 3, rue Anatole de la Forge
CS 40101, 75017 PARIS
521 913 772 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-neuf septembre,
A 12 heures,

La société MAGELLIM, Société par actions simplifiée au capital de 21 111 300 euros, ayant son siège social 3 rue Anatole de la Forge, 75017 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 840 877 120 RCS PARIS,
Représentée par Monsieur Steven PERRON, gérant de la société VOLTAIRE INVEST, elle-même Présidente,

Associée unique de la société Foncière Magellan,

En présence de Monsieur Steven PERRON, Président non associé de la Société,

Étant précisé que Monsieur Arnaud LE BOS, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Steven PERRON, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2022, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

[...]

- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

QUATRIEME DÉCISION

Les mandats de Monsieur Arnaud LE BOS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société LAFLUTE AUDIT ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, et après avoir constaté que la Société dépasse les seuils pour la nomination d'un Commissaire aux comptes mais qu'elle est contrôlée directement ou indirectement par une société contrôlante astreinte à publier des comptes consolidés, elle n'a donc pas à désigner un commissaire aux comptes puisque l'article L 823-2-2, al. 3 visant les sociétés contrôlées directement ou indirectement par les personnes ou entités visées au premier alinéa n'est pas applicable à une entité qui est tenue de publier des comptes consolidés. En conséquence, l'associée unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

[...]

Extrait certifié conforme

M. Steven PERRON
Président

